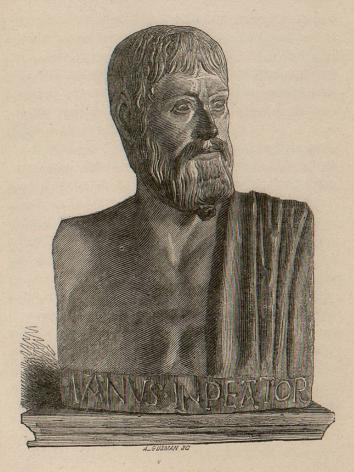
CHAPITRE VII.

JULIEN L'APOSTAT.

Julien l'Apostat (331-363) fut, après Celse et Porphyre, le plus grand ennemi du Christianisme¹. Julien était le neveu du grand Constantin. A la mort de cet empereur, il était âgé de six ans et il échappa seul, avec son frère Gallus, au massacre de sa famille, sacrifiée à l'ambition de l'empereur Constance. Il fut sauvé par Marc, évêque d'Aréthuse², et il vécut dans l'obscurité, caché au fond de la Cappadoce, jusqu'à ce que Constance, au bout de six ans, donna à son frère Gallus le titre de César. Gallus périt bientôt après; Julien fut emprisonné, puis envoyé en Grèce comme dans un lieu d'exil, et enfin en Gaule, avec le titre de César, mais entouré d'espions et d'ennemis. Là, il fut proclamé empereur, contre son gré, à ce qu'il assure dans son Dis-



Julien l'Apostat,
Musée du Capitole, à Rome.

¹ « Celsus, Porphyrius, Julianus, rabidi adversus Christum canes.» S. Jérôme, *De vir. ill.*, prol., t. XXIII, col. 603. — « Impiorum est Celsi, Porphyrii, Juliani. » Id., *Epist.* LVII, *ad Pammach.*, 9, t. XXII, col. 575.

² S. Grégoire de Nazianze, Orat. 1v, 91, t. xxxv, col. 621.

cours au sénat et au peuple athénien¹, mais il se soumit après avoir consulté Jupiter. La mort de Constance le laissa bientôt seul maître de l'empire². Il n'était déjà plus chrétien depuis longtemps. Il avait dissimulé son apostasie pendant environ dix ans, mais parvenu au pouvoir suprème, il voulut se dédommager de la contrainte qu'il s'était si longtemps imposée.

Superstitieux³, crédule, passionné pour la divination, l'astrologie, les horoscopes, rien n'égalait son amour pour le polythéisme que sa haine contre le Christianisme. La Grèce le charme et le ravit, là sont ses dieux, ses modèles, ses maîtres, son cœur; l'Hellénisme, — tel est le nom qu'il donne lui-même à la cause dont il s'est fait le champion, — est la grande préoccupation de sa vie : il veut ranimer ce corps mourant; il cherche à le parer de tout ce qui, dans la religion chrétienne, lui semble beau et propre à captiver les âmes; il travaille à réformer le culte païen et les mœurs de ses prêtres; il comble de faveurs les adorateurs des dieux; en revanche, il exclut les chrétiens des emplois publics et jusque des écoles; par antipathie contre eux, il protège les Juis et leur permet de rebâtir le temple de

¹ Juliani quæ supersunt, édit. Teubner, p. 353. Cf. Misopogon, p. 455.

² Voir Figure 6, un buste antique de Julien l'Apostat, d'après l'original du Musée du Capitole à Rome. M. l'abbé Douillard delineavit; M. A. Gusman sculpsit.

³ « Superstitiosus magis quam sacrorum legitimus observator' innumeras sine parcimonia pecudes mactans, ut æstimaretur, si revertisset de Parthis, boves jam defuturos, » dit un auteur païen, Ammien Marcellin, XXV, xvi, 17, édit. Teubner, t. 11, p. 42.

Jérusalem, permission qui devait rester sans résultat, comme toutes ses entreprises contre la religion chrétienne.

Julien était un philosophe et un écrivain en même temps qu'un général et un législateur. Non content de persécuter l'Église comme empereur, il voulut lui faire aussi la guerre, la plume à la main, dans un écrit qui est resté célèbre. Nous ne savons pas d'une manière certaine quel en était le titre. D'après les uns, il était intitulé: Discours contre les chrétiens', d'après d'autres: Accusation contre les chrétiens2. Il fut composé à Antioche, dans l'hiver de 362-363, pendant les préparatifs de la guerre contre les Perses. Ces préparatifs durèrent neuf mois, mais n'absorbèrent point toute l'activité de Julien. Il jugea en même temps de nombreux procès, il promulgua beaucoup de lois, et il réalisa, dans la ville où était né le nom chrétien3, le projet qu'il caressait depuis longtemps, et qu'il avait communiqué auparavant à l'hérétique Photin⁴, de montrer, avec l'aide des dieux et des muses, combien le culte nouveau était contraire aux lois et à la raison. Libanius nous apprend en effet que c'est à Antioche qu'il « écrivit des livres dans lesquels il prenait la défense des

1 Κατά Χριστιανών Λόγοι.

dieux 1, » passant les longues nuits d'hiver à combattre ceux qui « prétendent faire d'un homme de la Palestine un Dieu, fils de Dieu 2. » Son ouvrage était divisé en trois livres 3. Il ne nous en reste que des fragments cités par saint Cyrille d'Alexandrie, dans la réfutation qu'il en a faite 4. Sa polémique était surtout dirigée

² Κατὰ Χριστιανῶν κατηγορίας λόγος πρῶτος (δεύτερος, τρίτος). C'est l'hypothèse de Neumann, *Julian*., p. 101, d'après le titre des fragments de Théodore de Mopsueste contre Julien.

³ Act., XI, 26.

⁴ Voir les fragments de la lettre à Photin, conservés par Facundus, dans *Juliani quæ supersunt omnia*, *Epist.* 79, édit. Teubner, p. 606.

¹ Libanius, éd. Reiske, 4 in-8°, Altenburg, 1791-1797, t. 1, Monodia in Jul., p. 513.

² Libanius, t. 1, Epitaph. in Jul., p. 581; C. J. Neumann, Julian., 6.

³ S. Jérôme parle de sept livres, dans son Epist. Lxx, ad Magnum, t. XXII, col. 666, et dans son Comm. in Osee, XI, 1, t. XXV, col. 915, mais saint Cyrille dit expressément qu'il n'y en avait que trois, Cont. Jul., Præf., t. LXXVI, col. 508. La question est discutée dans Neumann, Julian., p. 96-100. Il suppose que saint Jérôme a cru que l'ouvrage de Julien avait sept livres, parce que la réfutation de Théodore de Mopsueste ou de Philippe Sidète en avait un pareil nombre. Les expressions de saint Jérôme, dans son Epist. LXX, loc. cit., « libros. in expeditione parthica adversus Christum evomuit, p doivent être entendues des préparatifs de l'expédition, non de l'expédition même.

⁴ Saint Cyrille déclare qu'il transcrit Julien mot à mot, se bornant à supprimer quelques expressions trop injurieuses contre Jésus-Christ et à grouper ensemble quelques passages épars pour mettre plus d'ordre dans ce que dit l'empereur. Vers la fin, x, col. 1041, il abrège quelquefois ce qu'il appelle les bavardages de son auteur-Tous ces fragments ont été traduits en français par M. Talbot, dans les Œuvres complètes de l'empereur Julien, in-8°, Paris, 1863, Contre les chrétiens ou réfutation des Évangiles, p. 321-355. Le texte grec se trouve dans les Opera Juliani publiées par Ez. Spanheim, Leipzig, 1696, p. 39; dans le marquis d'Argens, Deffense du paganisme par l'empereur Julien, en grec et en françois, in-12, Berlin, 1764, et dans Migne, Patr. gr., t. LXXVI, col. 760 et suiv.; dans Juliani Imperatoris librorum contra Christianos quæ supersunt, collegit, recensuit, prolegomenis instruxit C. J. Neumann. Insunt Cyrilli Alexandrini fragmenta Syriaca ab E. Nestle edita (Fascicule III des Scriptorum græcorum qui christianam impugnaverunt religionem quæ supersunt). Leipzig, Teubner, in-8°, 1880. (La tra-

contre la Bible. Il avait reçu l'ordre de lecteur et, en remplissant ses fonctions, il avait appris à connaître l'Ancien et le Nouveau Testament. Aussi ce qui nous reste de ses écrits montre qu'il était familiarisé avec l'un et avec l'autre.

La division du premier livre de Julien contre les chrétiens nous a été conservée¹. Il renfermait trois parties. La première traite de l'origine de la notion de Dieu; la seconde compare les idées religieuses des Grecs avec celles des Juifs; la troisième pose aux chrétiens cette question: Pourquoi avez-vous préféré le Judaïsme à l'Hellénisme, et pourquoi ne vous en tenez-vous pas au Judaïsme, mais formez-vous une religion nouvelle au moyen des deux autres.²? Le second livre de Julien avait

duction a paru à part : Kaiser Julian's Bücher gegen die Christen nach ihrer Wiederherstellung übersetzt, von K. J. Neumann, in-8°, Leipzig, Teubner, 1880.) Spanheim et Migne reproduisent la réfutation de saint Cyrille. - Chateaubriand, Etudes ou discours historiques sur la chute de l'empire romain, Paris, 1848; E. Vacherot, Histoire critique de l'école d'Alexandrie, 3 in-8°, Paris, 1846; J. Simon, Histoire de l'école d'Alexandrie, 2 in-8°, Paris, 1845; A. de Broglie, L'Eglise et l'empire romain au 1ve siècle, 4 in-8°, Paris, 1856-1859; A. Naville, Julien l'Apostat et la philosophie du polythéisme, Paris, 1877, ont étudié l'ouvrage de Julien contre le Christianisme. Cf. aussi G. Boissier, L'empereur Julien, dans la Revue des deux mondes, 1er juillet 1880, p. 72-111; A. Réville, L'empereur Julien, dans la Revue de l'histoire des religions, 1886, t. XIII, p. 265-291; t. XIV, p. 1-25, 145-167; F. Rode, Geschichte der Reaction Kaiser Julians gegen die christliche Kirche, in-8°, Iéna, 1877. Voir ibid., p. 1 et 2, la bibliographie de Julien. Pour la bibliographie de Julien et de ses œuvres, on peut voir aussi Talbet, p. 476-

1 S. Cyrille, Cont. Jul., 11, t. LXXVI, col. 565.

pour sujet les contradictions prétendues des Évangiles ; le troisième s'occupait probablement des autres écrits du Nouveau Testament ².

Julien commence son livre ex abrupto et la passion qui l'anime contre la foi qu'il a abandonnée se trahit dès les premières lignes :

Il me semble à propos d'exposer au monde entier les raisons qui m'ont amené à croire que les doctrines de la secte des Galiléens ne sont qu'un amas de mensonges, une invention de la mauvaise foi, où il n'entre rien de divin; qu'ils spéculent sur la faiblesse des esprits, sur leur goût pour les fables et veulent nous donner des contes merveilleux pour des réalités³.

Après avoir émis quelques idées générales sur la religion dans la première partie du premier livre, l'auteur commence la lutte dans la seconde partie. Julien, étant un adepte de la philosophie néoplatonicienne, rejetait les fables de la mythologie grecque. Il reconnaît que les chrétiens ont raison de les condamner, mais, s'efforçant de rétorquer contre eux l'argument qu'ils employaient

² Neumann, Julian., p. 104. Les dix livres de saint Cyrille, qui nous restent, réfutent le premier livre de Julien.

¹ S. Cyrille, Cont. Jul., VIII, t. LXXVI, col. 833, comparé avec VIII, col. 900.

² Il ne nous reste presque rien du second livre. Tandis que les fragments du premier remplissent 70 pages dans l'édition de C. J. Neumann (163-233), ceux du second n'ont que quatre pages (234-238). Il ne nous reste rien du troisième. Saint Cyrille réfutait le second livre dans ses livres xi à xx. Les divers fragments grecs, publiés par Mai, Nova Patrum Bibliotheca, t. 11, Rome, 1844, p. 488-492, et les fragments traduits en syriaque, publiés par E. Nestle, se trouvent dans l'édition de Neumann, p. 64-82.

Bans S. Cyrille, Cont. Julian., II, t. LXXVI, col. 560.

⁴ Il les qualifie de μύθοι ἀπίστοι καὶ τερατώδεις.

avec tant de force contre le paganisme, il prétend que si les mythes des Hellènes ne méritent aucune attention, les Nazaréens n'ont pas le droit de leur en faire un reproche, parce que leurs propres Écritures en sont pleines. Et il se met alors à incriminer la Genèse et ce qu'elle nous raconte de la création ¹. D'après lui, les idées de Platon sur l'origine des choses sont supérieures à la cosmogonie mosaïque. Le Dieu juif ne fait que créer ou arranger la nature matérielle, celui de Platon enfante le monde spirituel ². Julien attaque plus vivement encore l'histoire d'Adam et d'Ève:

¹ Seconde partie du livre 1er, restituée par Neumann, p. 117 : « I. Ineptas esse fabulas, quas de diis pronuntiaverint Græcorum poetæ, neque tamen iis vacare Judæorum religionem. Fgg. 44 A. 75 A. 86 A. 89 A. 93 A. — II. Ceteroqui res Græcorum meliores esse Judæis. 1º Comparantur eorum de summo Deo sententiæ; ubi de mundi et hominis agendum erat creatione. Fgg. 96 C. 49 A. 57 B. 57 E. 65 A. — 2° De deorum minorum multitudine, e quibus unum esse Judæorum deum, fgg. 99 D. Lacuna 106 A. 100 C. 106 E.; a sola deorum minorum multitudine causam repetendam esse morum differentiæ, quæ in diversis gentibus reperiatur. Fgg. 115 D. 131 B. 134 D. 137 E. 141 C. 143 A. Parva lacuna, 143 C. 146 A. — Conclusio 148 B. — 3º Cum Moysis legibus comparantur philosophorum Græcorum quæ ad vitam pertinent præcepta. Fgg. 152 B. 155 C. 159 E. 160 B C. (Cyrilli excerptum) 160 D. Lacuna. 161 B. 168 B. 171 D. — 4º Comparantur deorum dona, quæ acceperint pagani et Judæi. A) Paganorum dona. Init. 176 B. a) Litteræ 176 B. 176 C. (Cyr. exc.) 178 A. \(\beta\)) Res publica 184 B. 190 C. 191 C. (Cyr. exc.) Fg. 193 C. parva lacuna discissum. γ) Res sacræ 194 B. 197 C. 198 B. Æsculapius 200 A. — B) Judæorum et Christianorum dona. α) Christus 201 E. 191 D. 205 E. β) Res publica 209 D. 213 A. 218 A. γ) Litteræ 221 E. 224 C. 229 C. Parva lacuna. 229 E. Conclusio 235 B. » Les chiffres renvoient à l'édition d'Aubert.

² Œuvres complétes de l'empereur Julien, Contre les chrétiens ou Réfutation des Évangiles, extraits du livre 11 de S. Cyrille, 5-6, trad. Talbot, p. 323 et suiv.

Comparez à cela la doctrine judaïque, le paradis planté par les mains de Dieu. Adam fait par lui et Ève créée après Adam. Dieu dit : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul. « Faisons-lui une aide à sa ressemblance. » Cependant cette aide non seulement ne l'aide en rien, mais elle le trompe, et elle devient pour lui et pour elle la cause de leur expulsion des délices du paradis. Voilà qui est tout à fait fabuleux. Estil raisonnable que Dieu ait ignoré que l'être donné en aide à l'homme serait pour lui une source de mal et non pas de bien? - Quant au serpent dialoguant avec Ève, de quelle langue dirons-nous qu'il se servit? De celle de l'homme? En quoi toutes ces fables différent-elles des fictions des Grecs? - Et la défense imposée par Dieu aux êtres humains qu'il avait créés de faire la distinction du bien et du mal, n'estce pas le comble de l'absurdité? Peut-il y avoir un être plus stupide que celui qui ne distingue pas le bien du mal ?... Ainsi le serpent était le bienfaiteur plutôt que l'ennemi du genre humain : et ce qui le prouve mieux encore, c'est ce qui suit, où l'on dit que Dieu est jaloux 1.

L'histoire de la tour de Babel provoque aussi les sarcasmes de Julien:

Moïse explique d'une manière fabuleuse la variété des langues. Il dit que les fils des hommes s'étant réunis vou-lurent bâtir une ville, et, dans cette ville, une tour. Dieu dit alors qu'il va descendre et confondre leur langage ²... Vous voulez croire cela, et vous ne croyez pas ce qu'Ho-

¹ Ibid., Extraits du livre II de S. Cyrille, 1-4, p. 326-327. — Cf. Moïse Barcéphas, Comment. de Paradiso, III, 3, dans de la Bigne, Maxima Biblioth. Patrum, t. XVII, p. 497, et Neumann, Julian., p. 124.

² Julien cite ici le texte de la Genèse, XI, 4-8.

mère dit des Aloades 1, qui s'avisèrent de mettre trois montagnes l'une sur l'autre, « afin d'escalader le ciel. » Moi, je dis que cette histoire est aussi fabuleuse que l'autre; mais vous qui crovez la première, dites-moi, au nom des dieux, pourquoi vous reprochez la seconde à Homère comme une fable? On ne peut dire, ce me semble, qu'à des ignorants que, en supposant même que tous les hommes de la terre habitée n'eussent eu qu'une même parole et une même langue, ils n'auraient jamais pu bâtir une ville allant jusqu'au ciel, eussent-ils mis en briques la terre entière. Car il aurait fallu une masse de briques égale à toute la terre pour aller jusqu'aux cercles de la lune. Supposons, en effet, que tous les hommes réunis, et ayant une même parole et une même langue, aient mis la terre entière en briques et en aient épuisé les pierres, comment atteindront-ils jusqu'au ciel, en supposant même que leur œuvre soit plus allongée qu'un fil qu'on dévide? Le moyen de croire vraie une fable aussi évidemment fausse! Et vous qui prétendez que Dieu se fit peur de la concorde des hommes et que c'est pour cela qu'il confondit les langues, vous osez nous dire que vous avez une juste notion de la divinité 2?

¹ « Otus et Ephialte, géants monstrueux, fils de Neptune et d'Iphidémie, Odys., xi, 307 et suiv. » Cette comparaison prouve que Julien avait emprunté à Celse une partie de ses objections contre la Bible. « Pour Julien, dit M. E. Pélagaud, Étude sur Celse, p. 451, l'analogie, la copie même est flagrante, et il semble, lorsqu'on lit les fragments de son ouvrage contre les chrétiens qui nous ont été conservés par S. Cyrille d'Alexandrie, qu'on retrouve des parties du Livre de vérité moins mutilées que les débris épars dans les huit livres d'Origène. Tout y est, les idées, les arguments, le style, les détails et jusqu'aux moindres comparaisons, jusqu'à l'assimilation par exemple, de la tour de Babel avec les Aloïdes d'Homère. » Voir plus haut, p. 139.

² Talbot, Extraits du Livre IV de S. Cyrille, 3, p. 330-331. Voir aussi le nº 4, p. 331-332.

L'empereur apostat, précédant les rationalistes modernes qui ne veulent reconnaître dans Jéhovah qu'une divinité locale, écrit:

Moïse dit que le créateur du monde choisit la nation des Hébreux, veilla exclusivement sur elle, ne se préoccupa que d'elle et lui donna à elle seule tous ses soins. Quant aux autres nations, comment et par quels dieux elles sont gouvernées, il n'en est pas question; à peine semble-t-il leur accorder de jouir du soleil et de la lune... Moïse, et après lui les prophètes et Jésus le Nazaréen, prétendent que Dieu est exclusivement le Dieu d'Israël et de la Judée, et que c'est là son peuple de prédilection. Ajoutons que tous les charlatans et les imposteurs qui furent jamais ont été surpassés par Paul... A chaque instant, comme les polypes sur les rochers, il change de croyance relativement à Dieu. tantôt prétendant que les Juiss sont l'héritage exclusif de Dieu, tantôt affirmant que les Grecs y ont aussi part... Il est donc juste de demander à Paul pourquoi, si Dieu n'est pas seulement le Dieu des Juifs, mais des Gentils, il a envoyé seulement aux Juiss l'esprit prophétique, Moïse, l'onction, les prophètes, la loi, les paradoxes et les miracles fabuleux. A la fin, Dieu leur envoie Jésus, qui n'est ni oint ni prophète, ni maître, ni héraut de cet amour de Dieu pour les hommes qui doit se montrer plus tard sur la terre. Mais il attend des myriades, ou, si vous voulez des milliers d'années, laissant dans l'ignorance et livrés au culte des idoles tous les peuples, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, et tous ceux depuis les ourses jusqu'au midi, à l'exception d'une petite peuplade, habitant depuis deux mille ans à peu près dans un coin de la Palestine. Si ce Dieu est le Dieu de nous tous, si c'est le créateur de toutes choses, pourquoi nous a-t-il abandonnés?... Convenez avec nous que le Dieu créateur de toutes choses est un produit de votre imagination toute pure, le rêve fantastique de quelqu'un de votre race. Car tout cela, n'est-ce pas de la partialité 1?

La loi morale que ce Dieu a donnée à son peuple ne vaut pas mieux non plus que celle des philosophes grecs. Le Décalogue ne contient que deux prescriptions qui lui soient propres : « Tu n'adoreras pas de dieux étrangers; souviens-toi de sanctifier le jour du sabbat². » Or la défense d'adorer des dieux étrangers est appuyée sur une raison fort mauvaise : « Car Dieu est jaloux, dit l'Écriture, ce qui est une injure grossière contre Dieu. Tu juges digne de blâme un homme jaloux, envieux, et tu crois que c'est une chose divine quand Dieu est jaloux ³. » Julien prend à la lettre des expressions figurées pour condamner la loi mosaïque 4.

Quant aux Évangiles, il les qualifie « d'imposture et de fourberie ». » Il prétend qu'ils se contredisent, en

¹ Talbot, *ibid.*, Extraits du Livre π, 6-7, p. 328-329. — Nous avons déjà rencontré dans Porphyre, plus haut, p. 177, l'objection tirée de ce que Dieu aurait abandonné si longtemps les païens et ne se serait occupé que des Juifs. En réponse à cette objection, tous les théologiens enseignent que les moyens de salut n'ont jamais manqué aux hommes : « Deus non deficiebat hominibus quin daret eis salutis media » dit S. Thomas, 1^a 2^a, q. xcviii, a. 2, ad 4^{um}. Cf. 2^a 2^a, q. clxxiiv, a. 6, in corp.

² Dans S. Cyrille, Cont. Julian., v, t. LXXVI, col. 733. ³ Dans S. Cyrille, Cont. Julian., v, t. LXXVI, col. 737.

⁴ Julien insiste souvent sur le titre de « jaloux » qui est donné à Dieu et il refuse d'entendre dans un sens métaphorique les anthropomorphismes et les anthropopathismes de la Bible, afin de l'attaquer. Voir Talbot, *ibid.*, Extraits du Livre IV, 2-6, p. 334-335.

⁵ Talbot, *ibid.*, Extraits du Livre II de S. Cyrille, 1, p. 340. Cf. nº 9, p. 339. — Ces calomnies charmèrent les philosophes du xviire

particulier dans le récit de la résurrection ¹. C'est saint Jean qu'il attaque le plus; d'après lui, l'auteur du quatrième Évangile, comme on l'a souvent répété de nos jours, a inventé la divinité de Jésus-Christ. « Ni Paul, ni Matthieu, ni Luc, ni Marc n'avaient osé dire que Jésus fût Dieu; mais l'excellent Jean ayant remarqué qu'un grand nombre de villes grecques et italiennes étaient atteintes de cette maladie..., osa le premier soutenir cette doctrine... Il cherche à tromper nos oreilles doucement, secrètement, disant que Jean-Baptiste a rendu ce témoignage à Jésus que c'est lui qu'il faut croire qui est le Verbe de Dieu... Remarquez avec combien de précaution, de ménagement et de dissimulation, il introduit dans son drame ce dénouement impie ². »

Il nie la divinité de Jésus-Christ et du Verbe, parce que, dit-il, Moïse ne parle jamais que d'un seul Dieu. Moïse prédit, si l'on veut, un prophète, mais un prophète semblable à lui, non semblable à Dieu. Jacob prophétise que le Messie sera un homme. L'apostat s'appuie ici sur deux leçons différentes des Septante.

siècle, et ils ne manquèrent pas de les répéter avec complaisance, D'Argens traduit ainsi le passage que nous avons rapporté, p. 207; « Il m'a paru à propos d'exposer, à la vue de tout le monde, les raisons que j'ai eues de me persuader que la secte des Galiléens n'est qu'une fourberie purement humaine (πλᾶσμὰ ἐστιν ἀνθρώπων) et malicieusement inventée, qui, n'ayant rien de divin, est pourtant venue à bout de séduire les esprits faibles et d'abuser de l'affection que les hommes ont pour les fables (τῷ φιλομύθω) en donnant une couleur de vérité et de persuasion à des fictions prodigieuses (τὴν τερατοληγίαν). » D'Argens, Deffense du paganisme, p. 3.

¹S. Cyrille, Ex libro xiv, fragment syriaque, dans Neumann, no 18, p. 70, 236.

² Talbot, ibid., Extraits du Livre x de S. Cyrille, 1, 2, p. 350.

Il assure que ces prophéties ne conviennent pas d'ailleurs à Jésus et que celui-ci ne descend pas de Juda, « puisque vous prétendez, ajoute-t-il, qu'il n'est pas né de Joseph, mais du Saint-Esprit. Et pour Joseph luimême, vous avez beau le rattacher à la généalogie de Juda, vous ne pouvez pas réussir dans cette imposture, et l'on prouve que Matthieu et Luc sont tout à fait en désaccord sur cette généalogie 1. » Mais il s'attache surtout, pour combattre la divinité de Jésus-Christ, à mettre en contradiction l'Ancien et le Nouveau Testament 2. D'après lui, le monothéisme de Moïse exclut la divinité du Messie 3, parce que la divinité de Jésus-

¹ Talbot, *ibid.*, Extraits du Livre VIII de S. Cyrille, 1, p. 344 (Cf. S. Jérôme, In Matt., II, 16, t. XXVI, col. 23). Il prétend aussi, p. 345-346, que la prophétie d'Isaïe ne s'applique pas à Jésus-Christ. De même celle d'Osée, S. Jérôme, In Osee, XI, 1-2, t. XXV, col. 915.

Christ, à l'en croire, entraînerait le dualisme. Il ne dédaigne pourtant pas des arguments d'un ordre moins élevé: il se moque de ce Dieu « né esclave de César¹, » « qui mange et qui boit²; » il lui reproche de se contredire et de violer la loi en n'observant point le sabbat, après avoir déclaré que sa mission était d'accomplir la loi³.

Quant aux miracles du Sauveur, il ne les nie point, il ne les explique point, — il était d'ailleurs très crédule en fait de prodiges, — il affirme seulement qu'ils sont sans importance. « (Jésus), pendant tout le temps de sa vie, n'a rien fait, dit-il, de bien mémorable, à moins que l'on ne considère comme de très grandes œuvres d'avoir guéri des boiteux et des aveugles, et d'avoir chassé des démons dans les villages de Bethsaïde et de Béthanie⁴. » Les dons extraordinaires ont existé chez les païens comme chez les Juifs, par conséquent on ne

De même celle d'Osée. S. Jérôme, In Osee, XI, 1-2, t. XXV, col. 915. ² Voici, d'après M. Neumann, p. 123, le plan de la 3º partie du 2º livre de Julien : « Procemio quæritur ex Christianis, cur relictis paganorum sacris ne in Judæorum quidem permanserint religione; fgg. 238 A. 245 A. 249 C. (Cyr. exc.) - Dein enumerantur Judæorum et doctrinæ et instituta, quæ reliquerint Christiani. - I. Christi cultum repugnare unius Dei cultui, quem observant Judæi. 1º Repugnare eum Mosis doctrinæ 253 A. 261 E. usque ad 262 C. -2º Prophetarum dictis 262 C. 276 E. — 3º De filiis Dei narratione. 290 B. - II. Non observare Christianos Judæorum leges et instituta 1º de sacrificio placationis 298 A. (Cyr. exc.). 298 E. (Cyr. exc.). 299 A. 305 B. 305 E. 314 A. (Cyr. exc.). - 2° De ciborum usu 314 C. 319 D. Lacuna. 320 A. 324 E. (Cyr. exc.). 325 C. (Cyr. exc.). - Sequitur digressio de relictis a Christianis etiam Apostolorum doctrinis: 1º De deo Logo. 327 A. 333 B. - 2º De cultu martyrum 335 B. 335 D. (Cyr. exc.). 339 E. - 30 De sacris faciendis 343 C. 343 D. (Cyr. exc. de Isaac). 346 E. - 4º De rupto fædere Abrahæ. 1º De circumcisione 351 ABC. — 2º De Pascha 354 AB. — 3º De sacris 354 C. 356 C. 358 C. 361 D. Lacuna. 351 D. 324 C. 3 Talbot, ibid., Extraits du livre ix de S. Cyrille, 1, p. 346-347.

[—] Cf. aussi p. 348 et suiv., 352 et suiv., pour les contradictions que Julien prétend trouver entre la loi de Moïse et le Christianisme. — Quant à lui, il demande aux Juifs, dans une lettre qu'il leur écrit, lett. xxv, *ibid.*, p. 382, de prier leur Dieu pour lui et leur promet de s'établir à Jérusalem, quand elle sera relevée, pour lui rendre ses hommages.

¹ Dans S. Cyrille, Cont. Julian., vi, t. LXXVI, col. 825.

² S. Cyrille, fragm. syr., ex libro xv, Neumann, n° 20, p. 71, 236. ³ Neumann, ibid., ex libro xvi, ibid., frag. syr., n° 31, p. 75.

⁴ Dans S. Cyrille, Contra Julian., v, t. Lxxvi, col. 792. Il reconnaît aussi d'une manière indirecte les miracles de Notre-Seigneur dans un autre passage, ibid., col. 825. On ne voit nulle part qu'il ait attaqué le miracle de la résurrection. — Son livre contenait d'ailleurs des injures contre la personne du Sauveur. Saint Cyrille déclare, au commencement du livre и, col. 560, au moment où il va commencer à faire des citations de Julien, qu'il ne reproduira pas ces injures. Voir plus haut, p. 205, note 4.